

Valérie PÉCRESSE soutient LES RESTAURATEURS FRANCILIENS et les met à L'HONNEUR



FÊTE DES RESTOS

Tous les dimanches
dans les communes d'Île-de-France

Préambule :

Cet événement à l'initiative de la Région Île-de-France devra tenir compte des mesures sanitaires applicables dans le cadre du déconfinement progressif fixé par le gouvernement, dont les maires ont la charge.

Elle devrait permettre, au-delà de l'aspect purement festif, de motiver et de relancer le secteur de la restauration, plus généralement, de l'alimentation durement touchée.

LA RÉGION ÎLE- DE-FRANCE :

Conception globale de l'événement

- Mobilisation des communes et des partenaires privés
- Promotion de l'événement dans les médias et sur tous les supports digitaux de la Région (site et réseaux sociaux)
- Mise à disposition d'une équipe permanente ligne téléphonique et dédiée afin d'assurer la coordination avec les communes, les professionnels et les partenaires
- Edition d'une plaquette événementielle de valorisation de la filière agroalimentaire et des métiers de bouche en Île-de-France.

LE CRT :

Il s'engagera à assurer la promotion de la Fête des Restos en synergie avec la communication grand public sur les réseaux sociaux (FB + Instagram) et sur le site de la marque <http://visitparisregion.com> dans la rubrique 'Evènements'.

LES COMMUNES :

(Les Maires devront déterminer un ou des emplacements adaptés et rendre l'accès sécurisé au plus grand nombre.)

- Choix de l'emplacement adapté, mise à disposition avec occupation gratuite du domaine public (salle des fêtes, rue piétonne ou rendue piétonne, parc ou jardin...)
- Protection des espaces, respect des consignes de sécurité et des normes sanitaires
- Aménagement global de l'espace : barrières de sécurité, signalisation, estrade pour les animations
- Mise à disposition le cas échéant de matériels : tables, chaises, poubelles, éléments pour couvrir le lieu si celui-ci est en extérieur...

- Animation avec les professionnels pour assurer une ambiance de type « guinguette » : sonorisation musicale, venue de groupes, fanfares ou chorales, élèves du conservatoire ou de l'école de musique...
- Propagande massive sur la fête des restos dans la commune

LES RESTAURATEURS (restaurants, bars, bistrot, cafés...) :

Chaque restaurateur aura son emplacement, à proximité de son établissement, référencé sur un plan fourni par la ville et/ou indiqué sur son site internet.

Il devra faire une demande d'exploitation en extérieur auprès de sa mairie

Ces espaces seront mis gracieusement à leur disposition sans avoir à payer ni redevance spéciale pour les déchets non ménagers, ni droits de voiries, ni taxe sur les étalages ou les terrasses.

Ils auront en charge

- le respect du protocole sanitaire
- Décoration de leur emplacement dédié au sein de l'espace avec banderole REGION
- Tenue d'une caisse par établissement à laquelle les clients viendront passer commande avant de rejoindre la table qui leur sera indiquée
- Service dans le respect des règles sanitaires : couverts (y compris assiettes, verres, serviettes) à usage unique,
- tables espacées d'au moins un mètre,
- mise à disposition de gel hydroalcoolique, nettoyage systématique des tables et des chaises entre deux services ...

LES PARTENAIRES (SEMMARIS, Groupe Bertrand, CCI...) :

- Aides financières et sur la logistique (barnums, parasols, goodies, kakemonos, banderoles, affiches)
- Convention de tarifs préférentiels